



## CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit octobre, les membres du municipal de la commune de SAINT-REVERIEN se sont réunis à 19 heures à la salle de la Mairie 1<sup>er</sup> étage sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 octobre 2022 conformément à l'article L. 2121-10 du code général des Collectivités territoriales.

Etaient présents : Dominique MAUPOU, Brigitte SERGETIER, Jean-François NANDROT, Béatrice GACQUERE, Céline NANDROT, Bruno PIFFRET, Claude RAPPENEAU, Marie-Thérèse ROUMY, Grégory BRADE, Jan DE BEER a donné pouvoir à Brigitte SERGETIER

Absent, excusé : Jan DE BEER

Secrétaire de séance : Grégory BRADE

Secrétaire de mairie : Rachel ROY

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Délibération pôle emploi
- 2) Délibération cimetière
- 3) Délibération secours et incendie
- 4) Délibération salle de convivialité phase projet, phase travaux
- 5) Délibération mise en sécurité
- 6) Délibération licence IV
- 7) Délibération centre de gestion
- 8) Délibération projet Eolien V Riduim
- 9) Délibération vente bois houpriers

### **Travaux**

- Bâtiments communaux
- Maison Beuché
- Voirie
- Sinistre Groupama

### **Affaires diverses**

- ONF Affouages/vente bois
- Radon
- Pèlerins
- Energie
- Noël 2023 colis des anciens/ fête des enfants/sapin de Noël

### **DIVERS**

- Congrès des maires 23/24 novembre 2022



-remise de prix étudiant  
-Lunaplan  
-Unesco

## **1)POLE EMPLOI**

Madame le Maire a expliqué que le contrat aidé arrive à sa fin le 10 novembre 2022. C'est un contrat aidé à 60% qui serait bien de le renouveler pour la saison prochaine pour une période de 6 à 8 mois à partir du mois de mars.

VOTE A L'UNAMINITE

## **2)CIMETIERE**

Madame le Maire présente la nouvelle affiche concernant la végétalisation du cimetière et explique que c'est une décision communale. L'utilisation des produits phytosanitaire, les pesticides ne seront plus utilisés pour la protection de la santé, de la protection des sols et des eaux ainsi que la protection du ruissellement.

9 POUR,0 CONTRE,1 ABSTENTION

## **3)SECOURS ET INCENDIE**

En cas d'une catastrophe climatique ou accidentelle il faut élire un responsable secours incendie Madame SERGETIER Brigitte a été élu correspondant en secours incendie et son adjoint Monsieur RAPPENEAU Claude.

VOTE A L'UNAMINITE

## **4)SALLE DE CONVIVIALITE**

Etude de projet : le SIEEN a accepté

Etudes des travaux : en suspens en attendant les devis.

9 POUR,1 CONTRE,0 ABSTENTION

## **6)LICENCE IV**

Madame le Maire explique au conseil municipal que la demande d'une licence IV doit-être effectuée rapidement car elle est gratuite (à condition d'un certain nombre de manifestations) jusqu'au mois de décembre 2022 après elle sera payante. Présence de SAINT-REVERIEN gèrera la licence IV.

8 POUR,0 CONTRE, 2 ABSECTIONS

## **7)CENTRE DE GESTION**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal que le centre de gestion régit le planning des visites médicales du travail.



## **8)PROJET EOLIEN**

Madame le Maire explique le projet éolien sur la commune de SAINT-REVERIEN. Le Conseil municipal après en avoir délibéré s'oppose aux termes de la promesse de convention par 1 voix POUR, 7 voix .CONTRE, 2 ABSTENTIONS .

## **9)VENTE DE BOIS**

Prévision des affouages : 39 personnes d'inscrites à ce jour.

ONF : dernière vente 25 560€.

Le Conseil municipal a accepté à l'UNANIMITE.

## **BATIMENTS COMMUNAUX**

Les travaux de la Mairie, du Presbytère et du local technique seront réalisés par l'entreprise charpente, couverture, zinguerie de Monsieur GOURDIN Théo

## **MAISON BEUCHE**

L'étude des travaux est en cours. Si le bâtiment est détruit cela peut engendrer des dégâts sur le bâtiment de la boucherie.

## **VOIRIE**

La traversé de SAINT-REVERIEN est prévu pour 2023. Madame le Maire et le Conseil Municipal ont évoqué le problème de la sécurité routière sur l'axe PREMERY-SAINT-SAULGE-BRINON. Réflexion : limitation de la vitesse, d'un feu, d'un radar pédagogique ou d'un radar fixe.

## **RADON**

Le RADON est un gaz naturel dans les sols qui s'infiltré par les fissures, le passage des canalisations etc. La commune de SAINT-REVERIEN classée en zone 1 (il y a 4 zones) donc peu de risque pour la population. Pour un relevé des taux 10 volontaires de la commune peuvent se proposer pour poser un kit chez soi. L'habitation doit-être habitée à l'année.

## **LES PELERINS**

Pour la saison 581 pèlerins ont hébergé au gîte. La salle de douche est à refaire dans le gîte.

## **L'ENERGIE**

Suite à l'augmentation du coût de l'énergie, l'éclairage public sera allumé à partir de 6h30 et éteint à 21h30 au lieu de 6h00 et de 22h.



En ce qui concerne la décoration de Noël seule la place de la mairie sera illuminée. Un sapin de Noël sera installé comme les années précédentes.

## **NOEL**

Cette année les colis des personnes de 70 ans plus seront distribués le 21 décembre 2022.

Un Noël est organisé pour les 10 enfants de la commune. Un goûter et la distribution des cadeaux se fera le 18 décembre 2022 à partir de 16h00.

Les Vœux du Maire et la galette des rois est prévu le 15 janvier à 16h00.

## **CONGRES DES MAIRES**

Le 23 novembre 2022 se tiendra le congrès des maires.

## **REMISE DE PRIX ETUDIANT**

La jeune étudiante viendra pendant ses vacances pour récupérer son prix. Sa maman à remercier par avance le Maire et les Conseillers Municipaux d'avoir pensé à sa fille.

## **LUMIPLAN**

Madame Le Maire a présenté l'application Lumiplan au Conseil Municipal mais n'a pas été retenu. Doublon avec le journal de la commune.

## **COMPTE-RENDU DES VAUX-D'YONNE**

La commune est arrivée seconde.

Plus aucun point ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.